

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 15

présenté par

M. Castellani, M. Colombani, M. Panifous, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« composition »,

insérer les mots :

« , qui prévoit la présence d'acteurs représentant la Corse et les territoires ultra-marins, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de s'assurer de la prise en compte des spécificités des territoires insulaires et ultramarins dans la conduite des travaux de cette conférence à travers la participation d'acteurs issus de ces mêmes territoires.

Les territoires insulaires et ultramarins connaissent des dynamiques de population fondamentalement différentes du territoire métropolitain continental qui nécessitent des réponses spécifiques et adaptées.

En conséquence, il paraît important de prévoir la présence de participants issus de ces territoires au sein de cette conférence afin qu'ils puissent enrichir de leurs expériences et analyses les travaux qui y seront menés.